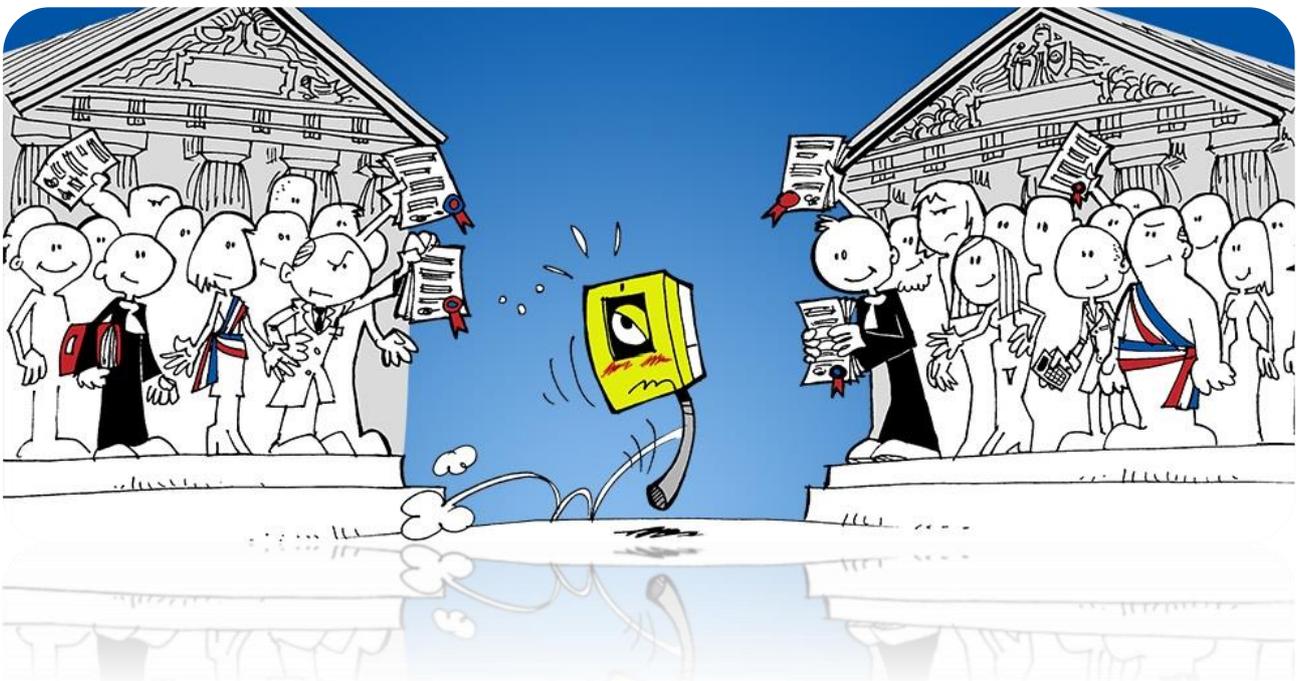




CONTRE LINKY :

**La Justice saisie en référé devant
le TGI de Privas par plus de 100 citoyens**

**Conférence de presse du jeudi 17 mai 2018
à 17h au Restaurant Le Corentin,
2 Place de la République, 07000 PRIVAS**



Les avocats du référé à PRIVAS contre « Linky »



Maître Arnaud Durand

Avocat au Barreau de Paris, diplômé de l'Université Panthéon-Assas, il intervient en défense de victimes de dommages liés aux ondes électromagnétiques en exploitant son savoir-faire sur les contentieux techniques.



Me Guillaume RENINGER

Avocat au Barreau de l'Ardèche et médiateur, diplômé de l'Université de sciences politiques de Montpellier, membre du Conseil de l'Ordre, chargé d'enseignement à l'Université de Valence, il intervient pour les victimes d'infractions pénales, en matière civile et familiale.



Me Christophe Lèguevaques

Avocat au Barreau de Paris, Docteur en Droit, défenseur entre autres des irradiés de Toulouse et des plaignants du Levothyrox nouvelle formule, il est le créateur de la plateforme d'actions collectives et citoyennes Mysmartcab.fr

ACTUALITÉS SUR LE “LINKY”



Le jugement de la Cour des comptes

La Cour des comptes a estimé que le “Linky” tel qu'actuellement déployé était « **Un dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour ENEDIS** » (Rapport annuel 2018, Tome I, p. 253)



La mise en demeure de la CNIL

La CNIL a mis en demeure DIRECT ÉNERGIE estimant qu'elle n'avait pas demandé l'accord préalable des clients sur les données transmises par ENEDIS et pouvant « **révéler de nombreuses informations relatives à leur vie privée** [...] ». (CNIL, Décision MED n° 2018- 007 du 5 mars 2018)

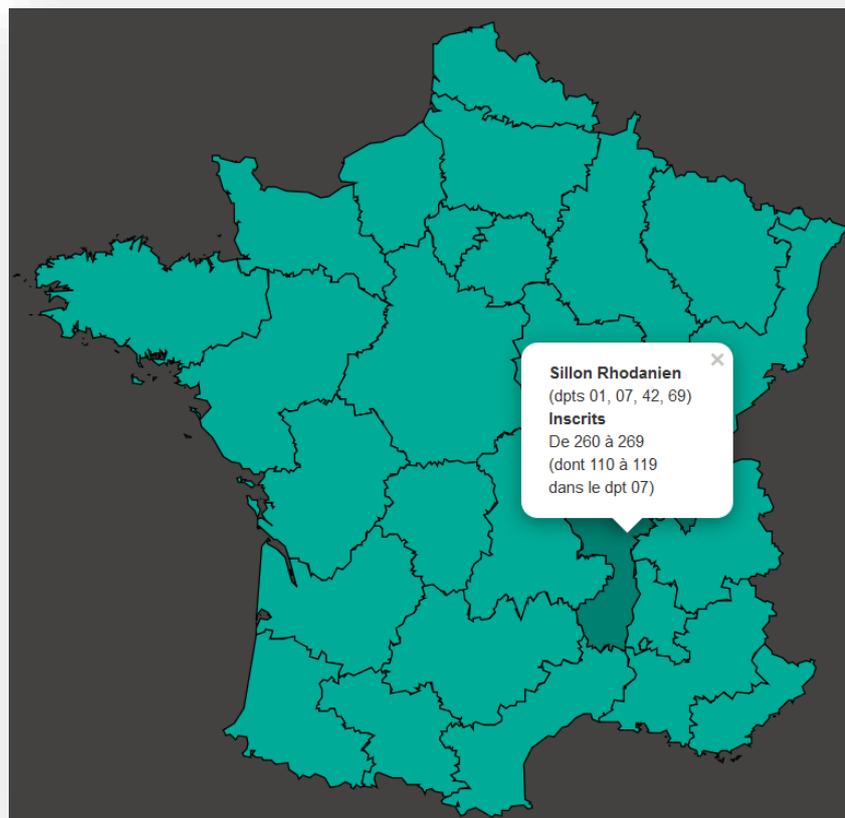


Le rapport de l'ANSES sur l'électrohypersensibilité

L'ANSES, a souligné, en dépit de l'absence de “consensus” à ses yeux, que « **les plaintes (douleurs, souffrance) exprimées par les personnes se déclarant EHS correspondent à une réalité vécue** [...] » (ANSES, rapport d'expertise collective de

Libertés publiques : liberté de choix, protection de la santé, respect de la vie privée...

Les avocats s'unissent pour défendre les consommateurs refusant LINKY, compteur déjà remplacé ou non...



Linky.MySmartCab.fr

Les inscriptions des personnes souhaitant faire valoir leur refus du « Linky » en référé devant le TGI de PRIVAS sont prolongées jusqu'au 27 mai 2018.

**L'association Stop Linky Drome-Ardèche
tient une permanence de soutien aux opposants
tous les mercredis du mois de mai de 17h à 18h**

Me Guillaume REININGER
Avocat au Barreau de l'Ardèche
04.75.30.20.16 – reininger.avocat@live.fr

Me Christophe LÉGUEVAQUES
Avocat au Barreau de Paris - Palais B0494
06.80.64.74.98 – cl@MySMARTcab.fr